



## Du 12 Mai 2014

Présents : G.BLEINC ; P.AUGUSTIN ; P. CODOL ; L.CHAMOIN ; N.NAVARRO ; M.HENRY ; J-M FICHBEN ; M.JOLLY DE MUNSTHAL ; M.MINIER-ROUX ; M.IPLIKDJIAN ; S.GUIGONNET ; A.BENYAMIN ; C.CAMINITA ; C.GIORSETTI ; F.LEPRETTE ; N.RIVIERE ; P.PRESUTTO ; N.URREA ; N.VINCENT.

### 1) Droit de préemption sur un fonds de commerce

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°2203 du 27 mars 2006, la commune de Rougiers a instauré le droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux situés dans le périmètre de sauvegarde du commerce.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a été destinataire d'une déclaration de cession d'un fonds de commerce soumis à ce droit de préemption. Le fonds concerné (Bar, tabac, bimbeloterie, timbres, bonbons, cartes postales, glaces, restauration rapide) est situé Place de l'Horloge. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice ou non de ce droit de préemption.

Après en avoir débattu, l'assemblée décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien proposé

### Adopté à l'unanimité

### 2) Demande de subventions au Conseil général:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour les projets suivants, il conviendrait de solliciter une aide auprès du Conseil Général :

- 1) Acquisition de matériels pour un montant HT de 10 000,00 €
- 2) Réfection de la salle des fêtes pour un montant HT de 5 000,00 €
- 3) Création d'une liaison piétonne entre le Cours et le Parking du Cours pour un montant HT de 60 000,00 €
- 4) Réfection de la rue Sainte Anne (1<sup>ère</sup> tranche) pour un montant HT de 113 130,00 €

**Après en avoir débattu, l'assemblée** décide de solliciter auprès du Département la subvention la plus large possible

Adopté à l'unanimité

### 3) Consultation pour le bureau d'étude du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2715 du 28 octobre 2013 qui prescrivait l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait de procéder à la consultation afin de désigner le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de cahier des charges.

**Après en avoir débattu**, l'assemblée décide de lancer la consultation pour la désignation du bureau d'études chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rougiers.

Adopté à l'unanimité

#### **4) Renouvellement de la ligne de crédit**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**Article 1 :** Pour les financements de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Mairie de Rougiers décide de renouveler une ouverture de crédit auprès du CREDIT AGRICOLE d'un montant maximum de 150 000,00 Euros dans les conditions suivantes :

Montant maximum : 150 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêts : Euribor + 1,80 %

Paiement des intérêts : trimestriel

Commission de confirmation : 300 €

Frais de dossier : néant

**Article 2 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

**Article 3 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

Adopté à l'unanimité

#### **5) Modification du règlement du restaurant scolaire**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de réactualiser le règlement du restaurant scolaire pour la rentrée 2013/2014. Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe donne lecture du projet de règlement proposé par la commission des affaires scolaires.

Modification de l'article 13 : inscription, réservation et paiement des repas.

Ajout de l'article 18 : Conduite à tenir en cas accident

Après en avoir débattu, l'assemblée approuve le nouveau règlement du restaurant scolaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014

Adopté à l'unanimité ( 1 voix contre Marion Minier-Roux)

#### **6) Tarif du C.L.S.H**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe expose à l'assemblée qu'il faut fixer le barème pour le règlement des séjours du CLSH à compter de juillet 2014. Après l'avis de la commission, Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe propose le barème ci-après.

## TARIFS CLSH POUR UNE SEMAINE (Actuels depuis 2009)

Quotient familial mensuel	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus
0 à 500 €	16,50 €	14,00 €	12,00 €
501 à 650 €	25,00 €	22,00 €	19,50 €
651 à 800 €	36,00 €	33,00 €	30,50 €
801 à 950 €	47,00 €	44,00 €	41,50 €
951 à 1100 €	58,00 €	55,00 €	52,50 €
1101 à 1250 €	69,00 €	66,00 €	63,50 €
+ 1251 €	80,00 €	77,00 €	74,50 €
Extérieur à la commune	105,00 €	105,00 €	105,00 €

## TARIFS CLSH POUR UNE SEMAINE (proposition)

Quotient familial mensuel	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus
0 à 500 €	24,50 €	20,00 €	17,00 €
501 à 650 €	33,00 €	28,00 €	25,50 €
651 à 800 €	44,00 €	39,00 €	36,50 €
801 à 950 €	55,00 €	50,00 €	47,50 €
951 à 1100 €	64,00 €	59,00 €	56,50 €
1101 à 1250 €	75,00 €	70,00 €	67,50 €
+ 1251 €	86,00 €	81,00 €	78,50 €
Extérieur à la commune	130,00 €	130,00 €	130,00 €

Où cet exposé l'assemblée décide :

De fixer les tarifs du CLSH proposés comme exposés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité ( 3 voix contre . N.Navarro, S.Guigonnet, P.Presutto )

### 7) Avenant à la convention Fourrière

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Rougiers a signé une convention avec la SARL BC AUTO concernant la gestion de la fourrière automobile. Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de signer un avenant à cette convention afin que le prestataire prenne à sa charge les frais d'expertise des véhicules.

L'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la SARL BC AUTO

Adopté à l'unanimité

### 8) Réduction d'un titre sur le budget eau et assainissement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une erreur de facturation d'eau, il convient de réduire le titre suivant :

- Titre n°14/2013 bordereau n°9 facture n°861 pour 94,00 €

L'assemblée décide de réduire ce titre et la dépense est prévue au BP à l'art 673

Adopté à l'unanimité

**9) Création d'un poste d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet**

Dans le cadre des avancements de grade, il s'avère nécessaire de créer un emploi d'Atsem Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (33 h par semaine).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi d'Atsem Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (33 h par semaine) et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014

Adopté à l'unanimité

**10) Suppression d'un poste d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Dans le cadre des avancements de grade, il s'avère nécessaire de supprimer un emploi d'Atsem Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (33 h par semaine).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer un emploi d'Atsem Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (33 h par semaine).

Adopté à l'unanimité

**11) Décisions modificatives n°1 – Budget de l'eau /assainissement**

Il convient d'effectuer les augmentations de crédits suivant :

Section de fonctionnement :

N° de Compte	Chapitre	Dépenses	Recettes
774	77		- 14 000,00
777	042		14 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Où cet exposé, l'assemblée approuve cette décision modificative n°1.

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 03 Septembre 2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 13 Mai 2014

Le Maire